

Taxer les riches pour réduire les inégalités ?

Intervenants :

Mathias André (Expert au Département des comptes nationaux, Insee)

Antoine Bozio (Maitre de conférences, EHESS, PSE et directeur, Institut des politiques publiques (IPP))

Elvire Guillaud (Maître de conférences en sciences économiques, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Modérateur : Emmanuel Cugny (Journaliste-chroniqueur éditorialiste économique, France info - Président, AJEF (Association des journalistes économiques et financiers))

Emmanuel Cugny pose l'actualité du débat : pour assurer le financement de la transition climatique et réduire ses effets anti-redistributifs, la question de la fiscalité des riches est sur le tapis, avec notamment la création d'un ISF vert. Au niveau européen, une initiative citoyenne européenne est en cours sur le même sujet, pour demander la création d'un impôt européen sur les grandes fortunes, qui viendrait renforcer un budget commun aujourd'hui quasiment inexistant. Au niveau mondial enfin, dans la lignée du taux d'imposition minimal mis en place par l'OCDE (et entré en vigueur cette année), un autre pilier cette fois sur un niveau d'imposition minimal des milliardaires au niveau mondial pourrait émerger (cf. G20 Brésil). Quels effets attendre de telles mesures, à la fois en termes de recettes supplémentaires (et donc dans le contexte actuel de potentiel pour une réduction des déficits autrement que par la réduction des dépenses), de modification des comportements, de réduction des inégalités ?

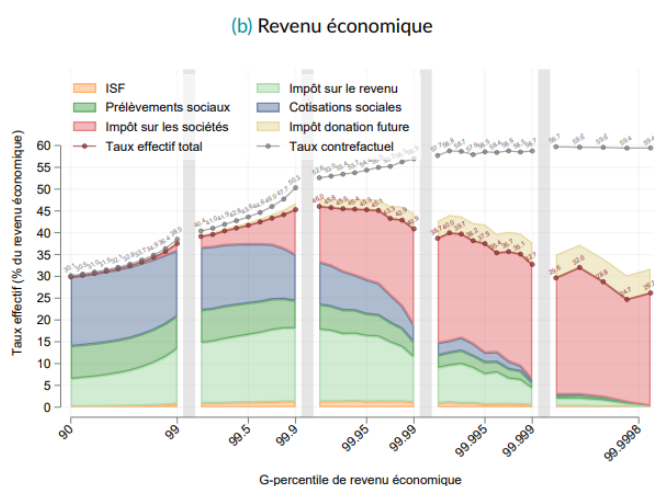
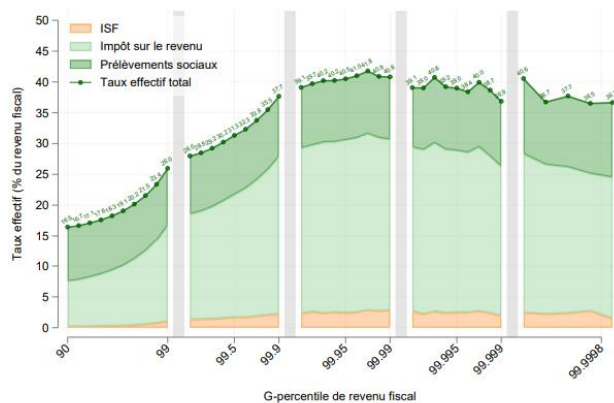
Antoine Bozio explique qu'il ne suffit pas de taxer les riches pour réduire les inégalités. Il y a d'autres leviers et d'autres sources d'inégalités. Mais avant tout il pose le problème de définition des riches. Quand est-on riche ? Il rappelle le principe des déciles et dégage les 10 %, les 1 %, les 0,1 %, etc. Le problème d'une taxation des riches est que les instruments fiscaux n'atteignent pas ces différentes tranches de revenus de la même façon. Certes, l'impôt sur le revenu est progressif. Il l'est jusqu'à un niveau très élevé des revenus, environ jusqu'aux 0,1 % les plus riches. En effet, tout en haut de la distribution des revenus, parmi les 0,05 % les plus fortunés, on voit les taux d'imposition globaux baisser. Cela s'explique par le fait que le revenu fiscal de référence de ces personnes très riches étant faible par rapport au revenu économique (du fait de profits non distribués), le taux d'imposition (par rapport au revenu) diminue. En fait, les 10 % les plus riches sont largement taxés sur les bénéfices des sociétés, donc plus faiblement, l'impôt sur les sociétés étant plus faible que l'impôt sur les revenus. Pour ces 20 000 foyers fiscaux (environ), la part, dans leurs revenus globaux, des bénéfices non distribués, contrôlés à travers des entreprises par ces ménages, croît à mesure que l'on monte dans la pyramide. Ce constat est identique dans les autres pays de l'UE. Les montages de sociétés holding permettent que des dividendes soient versés dans la société holding et qu'ils soient donc taxés selon la fiscalité des sociétés.

L'évasion fiscale des très hauts patrimoines diminue donc l'équité de notre système fiscal. Le lien entre évasion fiscale et inégalités économiques est triple. L'évasion fiscale est d'abord inégalitaire en elle-même, puisqu'elle est majoritairement l'affaire des ménages les plus aisés.

De plus, l'évasion fiscale conduit à sous-estimer les indicateurs d'inégalités, construits dans la grande majorité des cas à partir de données fiscales. Enfin, le patrimoine placé à l'étranger et non déclaré aux administrations fiscales, ainsi que les revenus qui en sont générés, privent l'Etat de recettes fiscales qui pourraient en partie être utilisées pour les politiques de redistribution. Cette évasion fiscale provient en majorité des très hauts patrimoines. Et c'est justement parce que l'évasion fiscale est presque exclusivement réservée aux très riches qu'elle a des effets conséquents sur les inégalités économiques. Le refus d'une partie du haut de la distribution de consentir à l'impôt érode la progressivité effective du système fiscal. En effet, elle implique que ceux qui la pratiquent payent moins d'impôts que ce qu'ils devraient pour rendre le système effectivement progressif. Ainsi, les travaux de G. Zucman estiment que les 0.01% des ménages ayant le patrimoine le plus élevé évadent environ 25% de leurs impôts normalement dus.

Les 2 graphiques présentés montrent le décalage entre les taux d'imposition selon le revenu fiscal et le revenu économique :

Figure 1 – Taux d'imposition totaux rapportés au revenu fiscal et au revenu économique
(a) Revenu fiscal



Source : Institut des Politiques Publiques. https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2023/06/Note_IPP_Billionaires-version-actualisee.pdf

La fiscalité sur les plus riches peut permettre d'obtenir des recettes budgétaires supplémentaires :

- Augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu mais les plus riches échappent à l'impôt sur le revenu (via les sociétés holding);
- Rétablir l'impôt sur la fortune en le définissant de telle façon qu'il touche réellement les plus riches et non les patrimoines immobiliers qui ne dégagent pas de revenus très importants ;
- C'est l'impôt sur les sociétés qui taxe vraiment les plus riches. Aujourd'hui, le taux d'imposition sur les bénéficiaires est inférieur au taux marginal d'imposition. Mais, la concurrence fiscale a conduit mécaniquement à une baisse de ce taux. Il faut une coordination internationale ;
- Quant aux taxes-carbone, le problème reste que l'incidence fiscale porte surtout sur les ménages les moins aisés, ce qui soulève des problèmes de consentement à l'impôt ;
- La taxation sur l'héritage que prônent de nombreux économistes, fait l'objet d'un rejet massif de la population alors même que cette taxation ne concerne que 95 % des ménages ;
- L'idée de la progressivité des impôts sur la consommation est une piste. Cela se fait dans certains pays tels que le Portugal. La taxation selon le type de produits, telle qu'elle existe aujourd'hui en France, n'est pas vraiment performante en termes de réduction des inégalités car tout le monde consomme des produits de 1^{ère} nécessité.

Elvire Guillaud soulève la question du consentement à l'impôt qui dépend largement de l'objectif visé par l'impôt. Le ressenti à l'impôt n'est pas le même selon les taxes et impôts. Les cotisations sociales font l'objet d'un consentement, ce qui est moins le cas pour d'autres impôts.

Le niveau de prélèvements obligatoires est élevé en France (45%), juste derrière le Danemark où les cotisations sociales n'existent pas en tant que telles mais passent par l'impôt. Dans les pays anglosaxons, le niveau des impôts et taxes est plus faible en pourcentage du PIB (30 % en moyenne). La structure des taxes est également très différente. L'écart entre les 30 % des pays anglosaxons et les 45 % de la France tient au système de financement des retraites.

Selon que le critère est la réduction des inégalités ou la réduction du déficit public, les leviers à mettre en œuvre ne sont pas les mêmes. Mais augmenter les recettes fiscales peut se faire en ciblant les catégories sociales concernées.

Mathias André définit la notion de redistribution élargie, c'est-à-dire incluant la redistribution monétaire mais aussi la redistribution non-monétaire, celle qui tient compte des services publics. L'INSEE oriente ses études sur la redistribution à partir de cette définition élargie. Le constat global fait par l'INSEE est qu'aujourd'hui, l'effet de la redistribution est massif. 6 personnes sur 10 reçoivent plus qu'elles ne versent et les différents types de redistribution font augmenter de 16 % le niveau de vie des ménages percevant le revenu médian.

Sur la question « qu'est-ce qu'être riche ? », l'INSEE ne définit pas le seuil de la richesse. Il n'y a pas de définition de la richesse. L'INSEE définit « l'aisance » : les ménages aisés sont définis par les personnes qui gagnent 1,8 fois le revenu médian.

